



Direction Technique Nationale

CRO
Service Entraîneurs

Paris, le 4 juillet 2017

Objet : **Conditions d'obtention par équivalence du Brevet d'Entraîneur de Football**

Madame, Monsieur,

Etant titulaire du BEES 1^{er} degré option « Football » vous êtes potentiellement concerné par une demande d'équivalence du Brevet d'Entraîneur de Football (BEF).

Nous vous rappelons ci-après les critères d'obtention de l'équivalence BEF :

- Le BEES1 ayant eu une expérience d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de quatre cents heures lors de deux saisons sportives au minimum, au sein :
 - D'un club affilié à la FFF sous **licence Moniteur (Technique Régionale)**, ou
 - D'une structure affiliée à une association étrangère membre de la FIFA, ou
 - D'une structure déconcentrée de la FFF, ou,
 - D'une structure d'entraînement fédérale labélisée dans le cadre du Parcours d'Excellence

Procédure à respecter pour effectuer une demande d'équivalence BEF :

Le candidat doit :

1/ **Télécharger et renseigner le dossier** de demande d'équivalence du BEF, disponible sur le site F.F.F via le lien suivant :

- <http://www.fff.fr/direction-technique-nationale/entraîner/entraîner-equivalences>

2/ Ce dossier est à remplir et à **envoyer à l'adresse postale de votre Ligue Régionale** en charge de cette équivalence.

Le dossier sera alors étudié par la Commission Régionale des Educateurs et Entraîneurs de Football, section Equivalences, lors d'une réunion mensuelle faisant l'objet d'un procès-verbal publié les jours suivant celle-ci.

3/ Une fois l'équivalence obtenue votre Ligue Régionale vous fera parvenir par voie postale votre diplôme BEF.

Si vous ne remplissez pas les critères d'obtention du BEF par équivalence, plusieurs voies sont possibles :

1. Faire une demande de VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) :

Nous vous invitons à prendre contact avec **le service « Formations » de votre Ligue** afin d'effectuer votre demande de VAE.

2. Entrée en formation BEF:

Vous pouvez passer par la voie de la formation du Brevet d'Entraîneur de Football (BEF). Pour tout complément d'information à ce sujet, nous vous prions de bien vouloir **contacter le service « Formations » de votre Ligue Régionale.**

Le Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) est un titre à finalité professionnelle de niveau III répertorié au Registre National des Certifications Professionnelles. Il est également reconnu par l'UEFA en tant que licence UEFA A.

Votre Ligue Régionale se tient à votre disposition pour répondre à d'éventuelles interrogations sur le sujet.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur Technique National



M. Hubert FOURNIER